



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Metz, le 15 MARS 2017

N° 501565 /DEF/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Andeville (60) – PLU.

RÉFÉRENCE : Lettre du 3 mars 2017.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Andeville, les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son PLU.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Cependant, ce dernier est grevé par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien de Saint-Germain-en-Laye camp des Loges (Yvelines) à Sainte-Geneviève Maison Blanche (Oise), créée par le décret du 27/11/1989 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information – CS 70023 – 57044 Metz cedex 1.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Par délégation,  
le colonel Michel BERGIER,  
chef de la division appui des formations.

COPIES :  
COMBD Lille  
USID Lille  
DIRISI Metz